

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP CEMENT PC-2

Art.-No.

532 3182, 532 3193, 532 3271, 532 3312, 532 3327, 532 3329

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésif, colle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 63  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0  
Verantwortlich für das Sicherheitsdatenblatt: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: T - Toxique, Xi - Irritant

Phrases R:

Peut causer le cancer.

Irritant pour les yeux et la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Possibilité d'effets irréversibles.

#### Classification SGH

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Trichloroéthylène

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS07-GHS08



**Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec trichloroéthylène

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
201-167-4	Trichloroéthylène	< 90 %
79-01-6	Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 3, Xi - Irritant R45-68-67-36/38-52-53	
602-027-00-9	Carc. 1B, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H350 H341 H315 H319 H317 H336 H412	
01-2119490731-36		
203-625-9	toluène	< 1 %
108-88-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant R11-63-48/20-65-38-67	
601-021-00-3	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304	
01-2119471310-51		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

**Information supplémentaire**

Substance SVHC [Règlement (CE) No 1907/2006 Article 57]: Trichloroéthylène

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.



En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention. Risque d'aspiration.

Appeler aussitôt un médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer le cancer.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).



Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

#### Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants.

Poudre d'aluminium

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Lessives alcalines

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif, colle

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
79-01-6	Trichloroéthylène	75	405		VME (8 h)	
		200	1080		VLE (15 min)	

#### Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Acide hippurique (/g créatinine)	2,5 g/g	Urine	en fin de poste
79-01-6	Trichloroéthylène	Trichloroéthanol libre	4 mg/l	Sang	en fin de poste et fin de semaine

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.



### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 141).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Douçâtre
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 90 °C
Point d'éclair:	n.a. *)
Limite inférieure d'explosivité:	7,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	77 hPa
Densité de vapeur:	4,54
Densité:	1,35 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
Température d'inflammation:	410 °C
Viscosité dynamique:	10000 mPa·s
Teneur en solvant:	< 90 %

### 9.2. Autres informations

\*\*) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

### 10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins et alcalino-terreux., Bases., Oxydants, Poudre d'aluminium



## **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et dioxyde de carbone.

---

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Trichloroéthylène

DL50/orale/rat: 5400 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 12500 ppm/4h

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Trichloroéthylène )

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Trichloroéthylène ), (toluène)

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Trichloroéthylène )

Peut provoquer le cancer. (Trichloroéthylène )

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Trichloroéthylène

CL50/Pimephales promelas/ 96 h = 42,4 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 20,8 mg/l

CE50/Algue/96 h = 36,5 mg/l

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Trichloroéthylène

Biodégradabilité (OCDE): 2,4% (14 d) [OCDE 301C]

Difficilement biodégradable.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Trichloroéthylène

A cause du Po/w faible il est possible de supposer un faible potentiel bioaccumulateur. (Log Pow: 2,53)

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Trichloroéthylène  
Mobilité élevée dans les sols.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue fortement l'eau.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

##### **Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1710  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** TRICHLORÉTHYLÈNE, SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 6.1



Code de classement: T1  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 60  
Code de restriction concernant les tunnels: E

#### **Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1710  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** TRICHLORÉTHYLÈNE, SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

6.1



Code de classement:

T1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN 1710

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

TRICHLOROETHYLENE SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

6.1



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

EmS:

F-A; S-A

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN 1710

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

TRICHLOROETHYLENE SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Y642 / 2 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

655

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

663

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV):

< 85 %

**Prescriptions nationales**





Limitation d'emploi:

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

### Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC = Code International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

11 Facilement inflammable.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

38 Irritant pour la peau.

45 Peut causer le cancer.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

52 Nocif pour les organismes aquatiques.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

### Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou



d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*